

MÉMO DES BREVETS ET LICENCES DE PILOTE PRIVÉ



Conditions de formation Exploitation des qualifications

BREVET ET LICENCE DE BASE DE PILOTE

BREVET ET LICENCE DE PILOTE PRIVÉ

ADMISSION EN FORMATION

- Accord parental pour mineur
- Déclaration de début de formation
- Photocopie Carte Identité + photo
- Visite médicale recommandée

- Accord parental pour mineur
- Déclaration début de formation (fac)
- Photocopie Carte Identité + photo
- Visite médicale recommandée

AGE MINI ET CONDITIONS POUR PREMIER VOL SOLO

15 ans

- Instruction au sol et en vol pas de minima en DC (usage mini 12 à 15H)
- Autorisation écrite du FI pour vol en solo
- Certificat d'aptitude physique et mentale

16 ans

- Instruction au sol et en vol conforme au programme JAR FCL 1-240
- Autorisation écrite du FI pour vol en solo
- Certificat d'aptitude physique et mentale

CONTENU EXAMEN THÉORIQUE

- 60 QCM portant sur la réglementation, l'aérodynamique, la connaissance de l'avion, la météorologie et la navigation
- 75 % de réponses correctes exigées
- Validité : deux ans
- Fréquence : six fois par an

- 120 QCM environ réparties en 5 modules sur la réglementation, l'aérodynamique, la connaissance et les performances de l'avion, la météorologie et la navigation, les facteurs humains, la communication, 75 % de réponses correctes exigées
- Validité : deux ans
- Fréquence : six fois par an.

EXPÉRIENCE ET CONDITIONS REQUISES POUR L'EXAMEN EN VOL

15 ans

- Instruction au sol et en vol dont au mini 6 heures en DC et 4 heures en solo + 20 décollages et 20 atterros en solo
- Examen théorique réussi
- Examen oral et pratique (Vol de quarante minutes minimum).
- Certificat médical valide.

17 ans

- Instruction au sol (100 heures environ) et en vol, 45 H dont au mini 25 H en DC, 10 H en vol solo supervisé dont au moins 5 H en Nav solo et une Nav de 270 km avec 2 atterros complets sur 2 aérodromes extérieurs.
- Certificat d'aptitude aux épreuves théoriques
- Examen oral et pratique (Vol de 2H30 environ)
- Certificat médical valide.

PRIVILÈGES

- Piloter en France, seul (e) à bord d'un avion monomoteur à pistons, dans un espace de 30 km au plus autour de l'aérodrome de départ.
- Des autorisations additionnelles peuvent compléter le privilège initial (emport de passagers, nav sur un trajet, ...)
- Régime de vol : VFR.

- Exercer les fonctions de commandant de bord, mais sans rémunération, sur tout avion monomoteur à pistons avec emport de passagers dans toute la France et en Europe, s'il s'estime apte à l'utilisation et à la compréhension de la langue anglaise.
- Régime de vol : VFR.

VALIDITÉ QUALIFICATION

- Pas de qualification pour licence BB
- Vol possible si licence valide et
- Si validité médicale OK.

- Deux ans

VALIDITÉ MÉDICALE

- Deux ans pour les moins de 40 ans
- Un an pour les plus de 40 ans

- Deux ans pour les moins de 40 ans
- Un an pour les plus de 40 ans

MAINTIEN DU PRIVILÈGE

- Dix heures de CDB dans les 12 mois avant la demande ou fin de validité
- Visite médicale de moins d'un mois

- Douze heures dans les 12 derniers mois de validité dont six en CDB (prorogation)
- dont une heure en entraînement avec FI